

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt le 15 Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte Foy La Grande dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christelle GUIONIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le : 10 juillet 2020

PRESENTS : Mme GUIONIE, MM. NOUVEL, Mme TOULOUSE, SAHRAOUI, Mme DRIOT, MAS, Mme DELAGE, ARGELES, Mme BRAIT, CHOUIT, Mme DELINEAU, ESCARMANT, Mme EYMERIE, FAURE, GINOUX, GOLFIER, Mme LAPALU, LAULHAU, Mme LOUART, Mme MARTI, Mme SELLIER DE BRUGIERE
EXCUSE(E)S : M. DRUART (ayant donné procuration à M. SAHRAOUI)
ABSENT(S) : M. BELTRAMI

M. ARGELES a été élu(e) secrétaire de séance

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 22

OBJET : MOTION COMPTEUR LINKY

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de valider la motion suivante concernant les compteurs Linky, rédigée conjointement par MM. Sahraoui et Beltrami :

La société Enedis qui gère le réseau d'électricité basse tension en France, et dessert directement les abonnés hors industriels, procède progressivement à l'installation de compteurs Linky chez tous les Foyens, dans les parties communes d'immeubles ou au domicile de particuliers.

Bien que les maires ne disposent pas du pouvoir d'empêcher l'installation des compteurs Linky, Madame le Maire de Sainte Foy la Grande demande expressément à ce que la volonté des personnes qui y sont hostiles soit respectée.

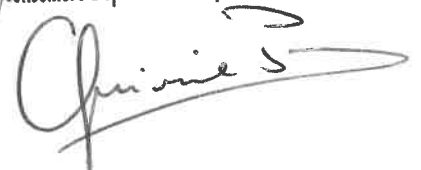
A cette fin, Madame le Maire de Sainte Foy la Grande écrira à la société Enedis un courrier l'invitant à valider "le principe de ne pas changer le compteur chez les personnes qui refusent cette installation en ayant dit de façon claire, par courrier ou de vive voix, leur opposition" à cette intervention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

Christelle GUIONIE

Maire,

Conseillère Départementale,



POUR EXTRAIT CONFORME :
Fait à Sainte Foy la Grande, le 16 juillet 2020